



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 038-213804552-20230320-D2023\_013-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-013

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 21  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois**, le 20 mars à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mars 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Franck ROESCH, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Patrick ROZE), Catherine LINAGE (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Elodie DUGUE (pouvoir à Clément RAVET), Daniel PAILLOT (pouvoir à Alexandre GINET)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL  
POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Marie-Laure GONCALVES, Conseillère Municipale Déléguée en charge du budget communal, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 dressé par Madame le Receveur Municipal, Mme MOTTE, concernant le Budget Primitif de la Commune.

Considérant que le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assurée que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 pour le Budget Primitif de la Commune.


DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mars 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,

  
Fabien DURAND

